

**LEJEUNE** (*Ferdinand-T-P-J*), Magistrat (Liège, 6.5.1871-Boma, 22.5.1897). Fils d'Hubert et de Grangé, Marie.

Jeune docteur en droit en 1893, Lejeune s'engage, dès sa sortie de l'université, en qualité de magistrat au service de l'État Indépendant du Congo. Le 6 août il s'embarque à Anvers à bord du s/s « *Akassa* » et, arrivé à Boma le 30, il est désigné comme juge au tribunal territorial de Matadi. Plus tard, il doit cumuler ces fonctions et celles d'officier de l'état civil et de notaire. En 1894, il est envoyé en la même qualité à Léopoldville où il achève son premier terme de service le 5 octobre 1895. Un décret du Roi-Souverain, du 4 juin de l'année suivante, le nomme magistrat à titre définitif et deux jours plus tard, Lejeune s'embarque de nouveau à Anvers pour rejoindre son poste au Congo. Retenu à Boma pendant quelque temps pour remplacer le procureur d'État qui est rentré en congé, il y remplit, à titre intérimaire, les fonctions de directeur de la Justice à partir du 14 septembre 1896. Quelques mois plus tard, il commence à souffrir d'une hématurie à laquelle il succombe le 22 mai 1897.

L'Étoile de service lui avait été décernée.

8 septembre 1950.

A. Lacroix.

*Bull. de l'Ass. des Vétérans coloniaux*, novembre 1939, p. 7. — Chapaux, A., *Le Congo*, Éd. Ch. Rozet, Brux., 1894, p. 649. — *Annuaire de l'É.I.C.*, 1906, p. 192. — *A nos Héros coloniaux morts pour la civilisation*, p. 262.